

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3356**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'un local à construire situé îlot Boissier, rue Robert Saby et appartenant à la SNC Les Allées d'Eloïse - Abrogation de la décision n° B-2010-1434 du Bureau du 8 mars 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3356**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'un local à construire situé îlot Boissier, rue Robert Saby et appartenant à la SNC Les Allées d'Eloïse - Abrogation de la décision n° B-2010-1434 du Bureau du 8 mars 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2010-1434 du Bureau du 8 mars 2010, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé l'acquisition d'un local à construire rue Robert Saby à Vaulx en Velin pour reloger les agents du nettoyage de la direction de la propreté du secteur de Vaulx en Velin village actuellement positionnés dans des bungalows sur des emplacements de parking public.

Ce local, d'une surface hors œuvre nette de 116 mètres carrés, devrait être construit par la SNC Les Allées d'Eloïse sur une parcelle de terrain de 186 mètres carrés cadastrée section AT numéros 708, 714, 740 et 742 et livré aménagé pour la somme de 308 000 € TTC.

La société Les Allées d'Eloïse n'ayant pas entrepris la construction de cet immeuble, la Communauté urbaine a décidé de renoncer à cette acquisition.

La Communauté urbaine se réserve la possibilité de prendre à bail ou de se porter acquéreur d'un local équivalent dans le secteur de Vaulx en Velin village en vue d'accueillir les agents de la direction de la propreté ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Abroge la décision n° B-2010-1434 du Bureau du 8 mars 2010, relative à l'acquisition d'un local à construire situé îlot Boissier, rue Robert Saby et appartenant à la SNC Les Allées d'Eloïse à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.